



***ligue suisse contre la vivisection  
schweizer liga gegen vivisektion  
lega svizzera contro la vivisezione***  
*et pour les droits de l'animal - und für die rechte des tieres - e per i diritti dell'animale*

Chemin des Arcs-en-Ciel 3  
Case postale 148  
1226 Thônex / GE  
T 022 349 73 37 F 022 349 19 54  
[www.lscv.ch](http://www.lscv.ch)

Mitgliederbeitrag / Cotisation Membre  
Quota socio CHF 15.-  
CCP 12-2745-6

# Rapport d'activité 2009 de la Ligue suisse contre la vivisection

## Travail administratif

**Secrétariat et bureau:** Max Moret, Président de la Ligue, est présent au bureau tous les matins de 8h00 à 11h00. Il assure le suivi des dossiers et garantit la bonne marche de la Ligue. Luc Fournier, Vice-président, est présent tous les lundis et mercredis. Il s'occupe de la rédaction et mise en page du journal et d'autres publications, du site Internet et des actions dans le domaine de l'expérimentation animale. Depuis 2007, le poste à 100% du secrétariat est réparti entre Marina Zumkeller et Maja Schmid. Il s'agit du seul poste salarié de la Ligue. En juin 2009, Marina a réduit son temps de travail de 40 à 30%. Elle s'occupe principalement de la comptabilité et assure une permanence au bureau les mardis après-midi et vendredis. Maja ayant augmenté son activité à 70%, elle est maintenant présente tous les lundis, mardis matin, mercredis et jeudis. Parlant couramment allemand, français et anglais, ayant des notions d'italien, elle gère le secrétariat administratif et représente la Ligue lors des réunions en suisse alémanique. Le poste annuel à 100% est rétribué net Fr 65'434.--. Le montant de Fr 97'398.-- inscrit au poste « Salaires et charges » comprend les charges sociales et assurances obligatoires.

Depuis plusieurs années, l'activité administrative de la Ligue augmente de façon continue. Nous recevons quotidiennement de nombreux appels téléphoniques, courriers ou mails, dont beaucoup doivent être traités rapidement. La gestion et l'enregistrement des nouveaux membres, le suivi administratif des actions en cours ou l'organisation d'événement nécessite que le Comité puisse compter sur un secrétariat efficace. A titre d'exemple, l'organisation de la manifestation ZUGETIVE à Fribourg a engendré l'échange de dizaines de courriers aux administrations fribourgeoises et plusieurs centaines de mails entre les trois associations organisatrices. Concernant l'envoi de courriers ou mails par nos membres, nous essayons d'y répondre au plus vite. Si un envoi n'a pas reçu de réponse dans la



Le siège de la LSCV se trouve à Genève. Un bâtiment acquis sur la commune de Thônex y accueille ses bureaux depuis 1993

semaine qui suit, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Il est possible que nous ne l'ayons pas reçu, particulièrement si c'est un mail. Nos filtres anti-spams peuvent parfois supprimer par erreur un message avant sa réception.

**Comptabilité:** Chaque année, nos comptes sont contrôlés par la fiduciaire M.E.F. et soumis au Département des Finances de Genève. Cela nous permet de bénéficier de l'exonération fiscale. Nous en profitons pour vous rappeler que vous avez la possibilité, selon la loi en vigueur dans votre canton, de déduire de votre déclaration fiscale tous les dons (généralement) d'un montant supérieur à Fr 100.-- faits à la Ligue. Pour connaître les modalités de déduction, il vous suffit de contacter votre administration fiscale.

## Finances

Cette année, la Ligue affiche un déficit de recette de Fr 58'424.--. Etant donné les avoirs de la Ligue, ce déficit n'est en lui-même pas problématique et s'explique par les nombreuses actions menées en 2009. Il faut également savoir que plusieurs legs, dont la Ligue est tout ou partie bénéficiaire, sont en cours de traitement auprès d'études notariales en Suisse et à l'étranger.

A la lecture des comptes, on se rend d'ailleurs compte que les legs constituent une grande partie des revenus de la Ligue. Cela est en partie dû à la cotisation annuelle assez modeste de Fr

15.--, restée inchangée depuis une vingtaine d'années. En maintenant une cotisation peu élevée, il est vrai que nous limitons les rentrées d'argent par ce biais. Mais nous donnons également la possibilité à chaque personne qui le souhaite de manifester son opposition à la vivisection et de participer à l'organisation de la Ligue, quel que soit l'état de sa situation financière. Nous espérons que nos finances seront toujours suffisantes pour nous permettre d'agir ainsi, et remercions sincèrement toutes les personnes qui ont eu la générosité de penser à la Ligue au moment de leurs rédactions testamentaires.

## Journal

Sur les quatre éditions annuelles, excepté le journal de mars qui comprend les comptes et s'adresse prioritairement aux membres de la Ligue, les trois autres éditions font régulièrement l'objet d'une distribution aux ménages. En 2009, le journal de juin, imprimé à 140'000 exemplaires a été distribué dans le canton de Zurich. Celui de septembre a été distribué à 74'000 exemplaires dans le canton de Fribourg, pour annoncer la manifestation ZUGETIVE qui allait prochainement s'y dérouler. Le journal de décembre a été distribué à 130'000 exemplaires dans le canton de Genève, en raison de la tentative de réintroduction de la chasse par un



## Mailing de nos cartes

Cette année encore, les trois cartes peintes par l'artiste Hans Hofstetter ont eu beaucoup de succès. Nous le remercions pour la somme extrêmement « modique » qu'il nous demande, au vu du travail que représente la réalisation de ces trois œuvres.

Pour rappel, nous effectuons trois envois de cartes sous forme de mailing, en février à environ 60'000 nouvelles adresses, puis en juin et novembre à 40'000 adresses connues. Ce mailing est effectué depuis plusieurs années en collaboration avec une société spécialisée, et vise principalement à faire connaître nos activités. Ces mailing assurent une rentrée importante d'argent, puisqu'en moyenne, 8 à 10% des envois suscitent un don, pour un montant moyen de Fr 30.--.

En 2009, Fr 311'740.-- ont pu être récoltés par ce biais. Après déduction des frais généraux (frais postaux, impressions etc.), le bénéfice net est de Fr 156'666.--.

Nous vous rappelons que ce mailing vous est aussi envoyé à titre de Membres. Pour cette raison, nous joignons depuis 2008 un deuxième bulletin de versements dans nos mailings. Le premier (CP n°01-20089-8) est destiné aux personnes souhaitant nous faire un don tout en restant « anonyme », ce qui est le souhait d'un certain nombre de donateurs. Le deuxième (CP n°12-2745-6) vous permet de nous faire un don nominatif ou de vous acquitter de votre cotisation annuelle. Ce deuxième CP étant géré directement par la Ligue, merci de l'utiliser de préférence. Il nous facilite notamment la tâche pour rédiger les attestations qui vous permettent de déduire vos dons de votre déclaration fiscale.



amendement de la commission des finances de ce canton.

Vu le peu d'empressement des médias à soutenir la cause des animaux dans les laboratoires, la diffusion tous ménages de nos journaux nous permet ainsi de toucher un large public et à moindre prix, l'impression de notre journal étant peu onéreuse. Cela est dû au fait qu'il est imprimé en grand nombre et en format tabloïd sur des rotatives offset, ou « papier journal ».

Le coût de revient pour un exemplaire se décompose comme suit : impression quadri recto-verso du journal de 32 pages : Fr 0.16, impression du bulletin de versement : Fr 0.07, encartage et conditionnement : Fr 0.03, envoi par poste Fr 0.50. Total : 76 centimes par journal, adressé à nos membres. Concernant les journaux distribués en tous ménages, les coûts de production de 26 centimes par journal sont à additionner aux coûts de distributions, facturés en moyenne Fr 90.-- les mille exemplaires.

Si on peut parfois regretter l'aspect papier journal de notre trimestriel, qui ne met peut-être pas en valeur son contenu, il s'agit clairement de la solution la moins onéreuse pour une distribution à grande échelle.

## Shop et documentation

**DVD :** Le bureau a finalisé le transfert sur DVD de ses principaux films archivés sur vidéo. Neuf DVD regroupant treize films en français, allemand ou anglais sont à la disposition du public, pour un prêt de 30 jours. Un extrait de chacun des films peut également être

visionné sur notre site internet, sur la page « édition ». Il est possible que certains DVD ne soient pas compatibles avec le lecteur utilisé. En ce cas, l'envoi du film original sur K7 vidéo reste possible. Le montage des films sur DVD, duplication et impression des pochettes a été effectué par le bureau de la Ligue. Seule la numérisation des données a dû être sous-traitée, pour un coût de Fr 400.--

**T-Shirt :** Un nouveau modèle est venu rejoindre les quatre T-Shirt sortis fin 2008. Il s'agit de la version allemande (Verstehen und Abschaffen) du modèle français « Comprendre et abolir » qui a beaucoup de succès. Plusieurs tailles de différents modèles ont été épuisées en cours d'année. Une réimpression n'est pas prévue pour le moment.



## Membres

La Ligue a accueilli 1079 nouveaux membres en 2009. Nous leur souhaitons la bienvenue et les remercions chaleureusement pour leur engagement. Nous accueillons également ces nouvelles inscriptions comme un encouragement à poursuivre nos activités.

## Rencontres du Comité

Le Comité national s'est réuni les 28 mars et 14 novembre 2009 au siège de la LSCV à Genève. L'attribution d'aides financières aux développements de méthodes alternatives, des soutiens ponctuels à plusieurs refuges en difficulté et diverses actions ont notamment été décidés. Tout au long de l'année, des séances de travail ont été tenues par plusieurs Membres du Comité afin d'assurer le suivi des actions en cours. Le Comité regroupe actuellement les personnes suivantes :

Président : Maxime MORET, Vice-président : Luc FOURNIER, Trésorière : Marina ZUMKELLER, Membres : Sylvie BENOÎT, Emmanuel BROILLET, Suzann KARAGÖZ, Michèle LOISEL, Ruth MULLER, Egon NAEF, Laurianne NICOULIN, Ruth PERDRIZAT et Suzanne WACHTL.

## VETO

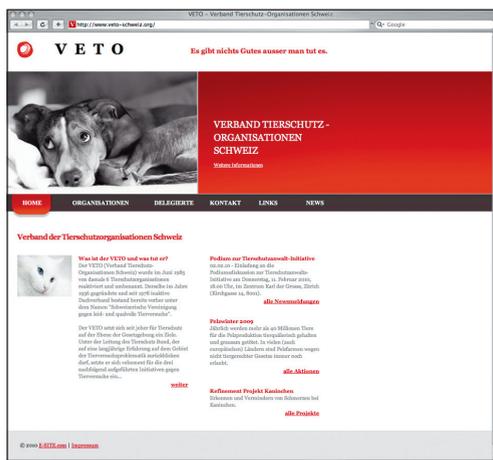
Pour mémoire, le VETO, dont le siège est à Zurich, regroupe plusieurs associations suisses de protection des animaux. Fondé en 1956, il a été réactivé en 1985 sous le nom « VERBAND TIERSCHUTZ - ORGANISATIONEN SCHWEIZ » (Fédération protection des animaux – Organisation Suisse). Selon ses statuts, qui lui permettent de bénéficier de l'exonération fiscale, ses membres agissent bénévolement et l'organisation ne vise aucun but commercial. La Ligue est membre du VETO depuis sa création et notre contribution annuelle pour son fonctionnement se monte à Fr 1'250.--.

Cinq associations sont actuellement membres du VETO. Outre la Ligue, il s'agit de Animalfree Research, Ärztinnen und Ärzte für Tierschutz in der Medizin, Tierschutzbund Zurich et Ocean Care. Maja Schmid et Suzanne Wachtl ont représenté la Ligue auprès du VETO qui a tenu 4 séances en 2009. Les séances du 12 janvier, 6 juillet et 17 novembre se sont déroulées au siège du VETO. La séance du 17 mars s'est déroulée à Berne à l'occasion de la journée parlementaire.

Durant l'année en cours, le VETO a soutenu financièrement la campagne alémanique contre la fourrure qui vise la promotion du label « Pelzfrei » et déposé le 28 mai 2009 à l'ambassade d'Espagne à Berne les 24'000 signatures de sa pétition pour l'abolition de la corrida.

Nous avons également eu la tristesse d'apprendre le 10 août 2009, le décès de Susi Goll, Présidente du VETO. Active depuis une trentaine d'années dans la défense des animaux, son engagement avait grandement contribué à la réactivation et la nouvelle organisation du VETO.

Des infos plus détaillées sur les activités du VETO peuvent être consultées sur son site Internet à l'adresse: [www.veto-schweiz.org](http://www.veto-schweiz.org)



## Journées des Parlementaires



**Maja Schmid et Suzanne Wachtl représentent également la Ligue lors des réunions du Groupe Parlementaire de protection des animaux. Celles-ci ont lieu à Berne, généralement lors des trois sessions fédérales.**

Malheureusement, la seule séance qui a eu lieu en 2009 était celle du 17 mars. A cette occasion, le Dr H. Wyss, directeur de l'Office vétérinaire fédéral (OVF) et le Dr J. Schmidt, directeur adjoint, s'étaient déplacés pour discuter des traitements possibles suite aux cas de maladies de la langue bleue qui ont touché plusieurs élevages bovins. La deuxième intervention concernait le mode de castration de porcelets, par intervention chirurgicale sous anesthésie ou par administration d'un vaccin.

Après la révision de la loi (LPA) et l'ordonnance (OPA) sur la protection des animaux qui ont beaucoup occupé le Parlement entre 2002 et 2007 et assuré une bonne participation des parlementaires aux conférences du groupe protection des animaux, l'intérêt pour celui-ci s'amenuise depuis 2008. Seuls 6 parlementaires étaient présents pour la séance du 17 mars. Quant à celle prévue le 10 juin suivant, elle a dû être annulée, aucun parlementaire ne s'étant inscrit pour y participer. L'activité du groupe protection des animaux a été mise en veille depuis cette date. On peut comprendre qu'au vu des nombreux dossiers à traiter, nos élus concentrent leurs intérêts sur ceux qui sont d'actualité, mais la situation est assez regrettable. Il faut rappeler que ces journées parlementaires sont pour nous l'occasion de rencontrer les 200 conseillers nationaux et 36 conseillers aux Etats. Ce sont eux qui, au final, sont amenés à voter les lois qui permettent de mieux protéger les animaux dans notre pays. Pouvoir les sensibiliser sur certains sujets et motiver leurs votes en faveur de nos actions est primordial. Malgré tout,



il ne faut pas baisser les bras et souhaiter que 2010 soit l'occasion de mettre en place une nouvelle dynamique pour rendre ces rencontres à nouveau attractives.

**Nous remercions particulièrement la Conseillère nationale verte Maja Graf (BL) pour son engagement.** Présidente du groupe protection des animaux, elle



## Fonctionnement de notre Parlement

Pour les personnes qui ne connaissent pas le fonctionnement de nos institutions, en voici une brève explication :

### Les conseils

L'Assemblée fédérale suisse constitue ce qu'il est convenu d'appeler un parlement de milice. Les députés sont tenus de siéger quatre fois par an pendant les trois semaines que dure chaque session ordinaire de l'Assemblée fédérale (auxquelles s'ajoutent, le cas échéant, les sessions extraordinaires et les sessions spéciales), de participer dans l'intervalle à nombre de séances de commissions, de groupes parlementaires ou de groupes de travail, et enfin de se consacrer à la nécessaire préparation des dossiers.

### Le Conseil national

Représentant le peuple, le Conseil national compte 200 sièges. Chaque canton constitue une circonscription électorale qui élit au moins un député, même si sa population est inférieure à la moyenne nationale d'habitants pour un siège, qui est actuellement de 36'000 habitants. Les conseillers nationaux sont élus au scrutin proportionnel.



### Le Conseil des États

Représentant les cantons, le Conseil des États compte 46 sièges répartis à raison de 2 sièges pour chacun des 20 cantons et d'un siège pour chacun des demi-cantons (Obwald, Nidwald, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Appenzell Rhodes-Extérieures et Appenzell Rhodes-Intérieures). Ainsi Zurich, qui compte 1 million d'habitants, élit deux conseillers aux États, tout comme Uri qui a moins de 36'000 habitants.

### L'Assemblée fédérale (Chambres réunies)

Assemblée constituée des deux conseils convoqués par la conférence de coordination siégeant sous la présidence du président du Conseil national.

assure avec beaucoup d'énergie son mandat et intervient régulièrement sous la coupole en faveur des animaux. Nous rappelons également que c'est nous qui décidons quels parlementaires siégeront durant quatre ans à Berne. Il est, à cette occasion, important de se mobiliser pour soutenir les candidats qui soutiennent la protection des animaux, et de faire barrage aux candidats qui y sont ouvertement opposés. En 2008, le conseil national a perdu une de ses membres les plus actives dans la défense des animaux. La députée socialiste Barbara Marty Kälin n'a pas été réélue par les électeurs zurichoïses et son absence sous la coupole est toujours regrettée. Pour connaître les prises de positions des parlementaires sur le thème de la défense des animaux, la base de données consultable à partir de l'outil « recherche » sur la page d'accueil du Parlement ([www.parlament.ch](http://www.parlament.ch)) est très instructive. En tapant des mots-clé comme « protection des animaux », on peut accéder aux objets qui s'y réfèrent. Nous remercions également la société des vétérinaires suisses (GST-SVS), qui prend en charge depuis de nombreuses années le secrétariat et l'organisation des réunions du groupe parlementaire.

## Commissions

L'activité nationale de la ligue nous donne la possibilité de proposer des candidats pour siéger au sein de certaines commissions fédérales, mais également cantonales, notamment à Genève où la Ligue a son siège.

En juin 2009, nous avons proposé la candidature du Dr Daniel Favre, biologiste et spécialiste en méthodes substitutives, pour siéger dans la **Commission fédérale sur l'expérimentation animale**. Le 28 octobre, nous avons reçu une réponse négative de l'OVF, préférant « une autre candidature ». Pour justifier son refus et la nomination d'un seul représentant de protection des animaux, alors que deux postes sont à pourvoir (!), l'OVF s'abrite derrière un décompte assez fantaisiste. Malgré tout, notre marge de manœuvre pour imposer Daniel est réduite. Nous sommes toujours en attente d'informations complémentaires pouvant nous permettre d'envisager une intervention plus musclée.

Daniel a par contre été nommé dans la **Commission vaudoise sur l'expérimentation animale**. Il y représente la Ligue depuis le 1er janvier 2009. Son activité a semble-t-il « bouleversé » certaines habitudes. Soumis au secret de fonction, il œuvre actuellement pour résoudre lui-même les problèmes auxquels il est confronté. Mais le bureau lui assure son soutien total et se tient prêt à intervenir si nécessaire.

Plus réjouissantes, sont les nouvelles concernant la **Commission genevoise sur l'expérimentation animale (CCEA)**. Pour rappel, la Ligue avait interpellé le 19 novembre 2008 le Conseil d'Etat genevois pour demander la dissolution de la commission (anciennement SCSEAV), en raison de graves dysfonctionnements (lire ci-contre). Suite à ce courrier, les deux représentants de milieux scientifiques qui refusaient jusqu'alors de démissionner auraient été « aimablement » priés de le faire, la commission ayant ensuite été dissoute fin 2008.

A l'occasion de la création de la nouvelle Commission (CCEA) en mars 2009, la Ligue a soumis la candidature de Luc Fournier, qui représentait déjà la Ligue depuis plusieurs années au sein la SCSEAV. Sa candidature a été acceptée, ce

Concerne : Fonctionnement de la sous-commission de surveillance des expériences sur les animaux vivants (SCSEAV)

Monsieur le Président,  
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le droit fédéral exige d'un canton qui autorise des expérimentations animales, qu'il institue une commission pour les expériences sur les animaux, « formée de spécialistes, indépendante de l'autorité » (art.18 LPA). L'article 62 de l'OPA précise le fonctionnement de cette commission : « L'autorité cantonale transmet les demandes (d'expérimentations animales) pour examen, à la commission pour les expériences sur animaux et elle prend une décision sur la base du préavis de la commission ». La commission est également amenée « à participer au contrôle des animaleries et de l'exécution des expériences sur animaux ».(...)

#### **Les buts et objectifs de cette commission sont multiples.**

En premier lieu, les diverses compétences de ses membres peuvent permettre à l'autorité d'évaluer le bien-fondé d'une demande, dans les cas où un domaine est peu ou mal connu. Il s'agit alors de s'assurer de la pertinence scientifique d'une demande, en regard des maux ou douleurs qu'elle peut provoquer aux animaux. Il s'agit également de s'assurer que la procédure prévue par le laboratoire, notamment celle qui concerne le nombre d'animaux utilisés, la taille des groupes et l'exécution des divers points d'études est conforme à la législation (art.61 OPA).

#### **Dans les faits**

Malheureusement, nous déplorons qu'aucune des mesures précédemment décrites ne soit appliquée dans notre canton, et sommes scandalisés par l'absence totale d'activité de la SCSEAV. Depuis plusieurs années, il apparaît clairement que cette sous-commission, à l'exception de nos représentants, n'émet plus de préavis, ni n'effectue de contrôle. Ceci, malgré le fait que notre représentant, M.Luc Fournier (...), ait rappelé à plusieurs reprises que l'absence d'activité de cette sous-commission n'était pas acceptable en regard du cahier des charges fixé par la législation. (...) La représentante des vétérinaires genevois a répondu qu'elle n'était « pas compétente pour juger tous les aspects » d'une demande. La Présidente quant à elle indiquait « qu'elle n'arrive pas à tout lire ». Concernant le travail lié à l'étude des demandes, le représentant de l'université, déclarait « qu'il n'est pas possible de le confier aux membres », « d'autant plus (qu'il) trouve ce type de travail absurde » !

(...) après que notre représentant ait une fois encore regretté l'absence de participation des autres membres à l'étude des demandes, la Présidente de la SCSEAV répondait par mail le 27 février 2008 : « Concernant le regret de M.Fournier du manque de participation des membres de la commission aux divers préavis, je pense que chacun doit faire ce travail comme il l'entend et comme il trouve le temps pour. Si un membre donne la réponse « sans commentaire » il en a probablement pas à faire et c'est à mon avis son droit ».

**La centaine de nouvelles demandes d'expérimentations animales soumises chaque année à la SCSEAV seraient-elles à ce point tellement bien formulées par les scientifiques qu'elles ne justifieraient aucune intervention de la part des commissaires ?** Entre le 1er février 2006 et le 1er juin 2007 (...), nos deux représentants ont étudié avec un soin particulier 116 des demandes transmises par l'autorité cantonale pour préavis. Parmi celles-ci, 105 demandes ont fait l'objet d'un courrier (...). Dans 34 cas, les propositions de modifications ont été spontanément acceptées par les laboratoires concernés, ce qui a permis **de supprimer l'utilisation de 4'506 animaux**. Si dans plus d'un cas sur quatre, une intervention était donc clairement justifiée, il apparaît que durant cette période, aucun préavis n'a été émis par un autre membre de la SCSEAV. Aucune des 34 réductions d'animaux obtenues n'a d'ailleurs suscité le moindre intérêt ni la moindre discussion au sein de la SCSEAV (...). Constatant six mois plus tard qu'aucune modification de son fonctionnement n'était intervenue, M.Fournier a proposé le 8 octobre 2008 à chacun des membres de démissionner de la SCSEAV afin de permettre sa dissolution. A l'issue du délai de réflexion fixé au 30 octobre 2008, deux des représentants de l'université (...) n'avaient pas répondu favorablement à cette proposition.

Nous ne pouvons que regretter que les membres de la SCSEAV n'aient pas saisi cette occasion pour prendre leurs responsabilités et mettre ainsi un terme à cette mauvaise comédie. Il apparaît clairement que seule la dissolution de cette sous-commission et le remplacement des membres qui ne peuvent faire état d'une activité satisfaisante, sera à même de mettre fin à cette situation inacceptable (...).

Pour ces raisons et au vu de ce qui précède, nous vous remercions par avance, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1)** Entre le 1er novembre 2007 et le 1er novembre 2008, la SCSEAV a reçu de l'autorité 67 nouvelles demandes d'expérimentations animales, pour étude. Combien de préavis la SCSEAV (représentants de la LSCV excepté) a-t-elle émis durant cette période ?
- 2)** Entre le 1er novembre 2007 et le 1er novembre 2008, combien de contrôles d'animaleries ou d'expériences ont été effectués par les membres de la SCSEAV (représentants de la LSCV excepté) ?
- 3)** Au vu des informations obtenues aux questions 1 et 2, le Conseil d'Etat est-il satisfait du travail de la SCSEAV ?
- 4)** En cas de réponse négative, quelles mesures compte-t-il prendre pour mettre fin à cette situation ?

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations distinguées.

Thônex, le 19 novembre 2008. Maxime Moret, Président

qui est plutôt satisfaisant étant donné qu'il est le seul membre de l'ancienne commission à avoir été renommé. La composition de la commission a également été revue et comprend maintenant un spécialiste des méthodes substitutives et une bio-éthicienne. Selon Luc, cette commission fonctionne maintenant de façon satisfaisante, au regard de la faible marge de manœuvre que laisse l'application de la loi. Malgré cela, il faut saluer le fait qu'en 2009, 8'000 animaux ont pu être retirés des projets d'expériences déposées par les scientifiques de ce canton. Sans une étude minutieuse de ces demandes, ces 8'000 animaux auraient fini dans des laboratoires, pour certains en subissant des expériences très douloureuses.

**La Commission neuchâteloise sur l'expérimentation animale** semble toujours en suspens. Le 26 novembre 2008, nous avons soumis la candidature de Michèle Loisel pour siéger dans cette commission, afin de mettre un terme à son fonctionnement scandaleux. Le service vétérinaire nous avait avisés que cette commission allait cesser ses activités en 2009, que l'étude des protocoles serait déléguée à une autre commission cantonale. A notre connaissance, si la commission a effectivement été suspendue, aucune autre commission n'a pour l'instant repris son travail. La délivrance d'autorisations d'expérimentations animales est donc suspendue, ce qui doit faire enrager les scientifiques neuchâtelois bloqués dans leurs recherches, mais ne peut que nous réjouir ! S'ils ne sont pas contents, nous ne pouvons que les encourager à abandonner au plus vite leurs stupides expériences et à s'engager dans une voie qui soit réellement au service de la santé publique et sans souffrance animale.

En plus de leurs séances de travail cantonal, Daniel et Luc ont participé aux deux réunions annuelles du **KTT** (Konferenz der Tierschutzdelegierten der kantonalen Tierversuchskommissionen). Celui-ci regroupe les membres actifs de protection des animaux siégeant dans les commissions des cantons de Bâle, Zurich, Berne, Vaud, Genève et Fribourg. La première a été organisée par le Stiftung für das Tier im Recht

Nous recevons parfois le «conseil» d'autres organismes de protection des animaux de nous retirer de ces commissions. Certaines pensent ainsi rester «intègres», en refusant le «compromis avec les vivisecteurs». Ces déclarations consternantes ont le don de nous mettre en colère. La pratique de la chaise vide ne favorise que les vivisecteurs et certainement pas les animaux. Ces conseils proviennent généralement de bien-pensants confortablement installés dans leurs fauteuils. Ils oublient qu'au moment de leurs déclarations, des milliers d'animaux expérimentés souffrent dans nos laboratoires. La loi est faible, elle protège insuffisamment les animaux d'un tas d'expériences finalement inutiles et dont les résultats finiront dans un tiroir. Mais toute souffrance pouvant immédiatement être évitée se doit de l'être. Les 8'000 animaux supprimés en 2009 dans le canton de Genève sont une goutte d'eau, mais elle est une réalité. Il ne fait aucun doute que les scientifiques qui font de la recherche dans ce canton préféreraient eux aussi, avoir une commission alibi, comme celle du Tessin, des Grisons, de Lucerne ou de Neuchâtel. Notre rôle est au contraire de continuer à nous battre, pour que les soi-disant «représentants de protection des animaux» qui siègent dans ces commissions, sans trop savoir quoi y faire, soient remplacés au plus vite.



(TIR) à Zurich le 29 avril 2009, la seconde a eu lieu au siège de la Protection suisse des animaux (STS) à Bâle le 11 novembre 2009. Ces réunions sont l'occasion de discuter de dossiers ou problèmes rencontrés au sein des commissions cantonales, les membres de protection des animaux y étant toujours minoritaires. C'est également l'occasion de tisser des liens entre membres d'associations provenant de toutes la Suisse.

#### **Commission genevoise pour la protection des animaux (CCCPA)**

Le fonctionnement de cette commission reste unique en Suisse, puisqu'elle permet depuis une vingtaine d'années à ses membres, de contrôler toutes les exploitations détenant des animaux à des fins professionnelles. Il s'agit des chenils, chatteries, commerces et parcs zoologiques, élevages d'animaux de rente (vaches, porcs etc.), manèges équestres etc. En cas de suspicion de mauvaise détention, à la différence de nombreux autres cantons, il n'est pas nécessaire de supplier le vétérinaire cantonal du coin pour espérer un «contrôle» de sa part. Encore moins pour obtenir un compte-rendu du contrôle effectué, généralement refusé sous prétexte de protection des données. A Genève, la CCCPA peut se rendre dans n'importe quel lieu, à n'importe quel moment et sans annoncer sa visite. Un rapport de contrôle est ensuite communiqué à l'autorité cantonale, qui informe ensuite la commission des mesures

ou sanctions qui ont été prises. Cette situation de transparence, explique le peu d'infractions graves constatées ces dix dernières années. Parmi les 10 membres de cette commission, qui regroupe un zoologue, des éleveurs, deux vétérinaires et deux représentants de la protection des animaux, Luc y représente la Ligue et y siège depuis 1997. Il préside également l'activité de contrôle des animaux de rente.

Malheureusement, cette situation exceptionnelle pourrait bien prendre fin prochainement. Le nouveau vétérinaire cantonal, nommé fin 2007, semble mal s'accommoder de l'existence de cette commission, qui finalement l'oblige à faire son travail. Il œuvre tranquillement –et assez maladroitement- depuis 2008 pour la suppression de la CCCPA, qui pourrait être officiellement annoncée courant 2010. La Ligue a déjà réagi en mai 2009 en interpellant le Conseil d'Etat, avec le soutien de la plupart des autres membres de la commission. En cas de suppression de la CCCPA, nous avons prévu plusieurs actions publiques visant à rétablir son activité. Plus d'informations devraient être disponibles dans notre prochain journal.

Luc représente également la Ligue depuis 2006 dans la **Commission pour la diversité biologique** et dans la **sous-commission de la Faune**. La chasse étant interdite dans ce canton depuis 1974 suite à une votation populaire, le rôle de la sous-commission consiste notamment à trouver des solutions permettant d'éviter le tirs d'animaux sauvages, lorsque ceux-ci sont en surnombre ou créent des dégâts aux cultures.

#### **Prise de position**

Depuis quelques années, la Ligue s'efforce de participer à la mise en consultation des textes législatifs touchant le domaine des animaux, par le Conseil fédéral ou ses administrations. **En 2009, nous avons communiqué notre prise de position concernant trois ordonnances:** Les deux premières

étaient en consultation du 12 février au 14 avril et concernaient le recensement des expérimentations animales dans une banque de données en ligne, et le contrôle de la production d'animaux transgéniques dans les laboratoires. Notre prise de position a été rendue publique sous la forme d'un communiqué de presse commun, avec les organismes alémaniques Animalfree Research, Ärztinnen und Ärzte für Tierschutz in der Medizin, Koordination Kantonalen Tierschutz Zürich, Stiftung für das Tier im Recht et le Zürcher Tierschutz. Un compte-rendu de cette prise de position a été publié dans le journal n°24 du mois juin 2009.

L'OVF a publié en septembre 2009 son rapport sur la mise en consultation de ces deux ordonnances. On peut lire que les 80 avis qui lui sont parvenus provenaient de 17 cantons, 1 parti politique (radical), 2 vétérinaires cantonaux, 2 commissions cantonales d'expérimentation animale, 4 entreprises pharmaceutiques, 7 universités et EPF et 12 organismes de protection des animaux. La position de chacun y est assez clairement détaillée et ces deux rapports peuvent être consultés sur la page d'accueil de notre site internet en accédant au mois de septembre 2009. Les ordonnances ne devraient pas être finalisées d'ici la fin de l'année 2010.

Notre troisième prise de position a été communiquée le 19 novembre 2009, et concernait la modification de l'ordonnance agricole sur la déclaration. Notre position visait principalement à appuyer le travail fait dans ce domaine par l'organisme KAGfreiland.

#### **Soutien aux méthodes alternatives (ou substitutives)**

##### **Chaire d'enseignement des méthodes alternatives**

Suite aux démarches d'Egon Naef, c'est finalement l'Université de Genève qui a été choisie pour accueillir en Suisse la première chaire consacrée à l'enseignement des méthodes alternatives. Le rectorat s'engageait à prendre en charge financièrement divers coûts, mais le montant annuel de Fr 300'000.– servant à financer la structure de formation post-graduée devait être assurée durant cinq ans par des fonds privés. Egon Naef a sollicité plusieurs organismes privés et réussi à réunir le financement convenu. La fondation Doerenkamp-Zbinden versera annuellement Fr 200'000.–, la LSCV Fr 50'000.–, la SVPA Fr 20'000.–, la Fondation Naef Fr 10'000.–, la Fondation Wachtl Fr 10'000.– et la Ligue vaudoise pour la défense des animaux Fr 10'000.–.

La chaire a été inaugurée avec succès le 5 mars 2009 à l'Université de Genève devant plus de 250 scientifiques et étudiants. Le Professeur Cosson, titulaire de la chaire, a présenté ses souhaits et objectifs pour le début des enseignements prévus dès la rentrée universitaire. Un bilan pour cette première année d'enseignement sera

publié dans notre journal de septembre 2010. Nous tenons à remercier une fois encore Egon Naef pour son engagement, son dynamisme et surtout son optimisme ! Sans ces qualités, cette chaire universitaire n'aurait probablement jamais vu le jour.

### Recherche et développement

La Ligue a octroyé un nouveau prêt de Fr 50'000.-- à un laboratoire. Celui-ci développe depuis 2006, à partir de tissus humains provenant de biopsies effectuées en milieu hospitalier, des modèles cellulaires permettant d'étudier des maladies du système respiratoire humain. En 2009, la commercialisation de ces modèles a permis

de remplacer l'utilisation de milliers de souris transgéniques, couramment employées pour l'étude de ces maladies.

### Synthèse de protéines in vitro

Débuté en 2008, le travail du Dr Daniel Favre au sein du laboratoire de biotechnologie cellulaire de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), a pris fin en août 2009. Pour rappel, celui-ci devait permettre la synthèse de protéines in vitro, à partir de cultures de cellules sans sérum, dans de grands volumes. La réussite de son travail devait permettre le remplacement des milliers de lapins actuellement utilisés chaque année. Ceux-ci sont d'abord

anémiés avec de la phénylhydrazine avant d'être tués. Leur sang est ensuite récupéré et centrifugé afin de pouvoir en extraire le lysat de réticulocytes qui sert actuellement à la synthèse des protéines.

Les résultats obtenus par Daniel sont un succès. Les cellules ayant poussé en suspension dans des bioréacteurs allant jusqu'à plusieurs litres, ont permis la production de solutions prêtes à l'emploi. Celle-ci permettent tant la synthèse des protéines in vitro par traduction directe d'un ARN messager, que le couplage transcriptionnel/traductionnel avec l'utilisation de plasmides d'intérêt en présence des enzymes additionnelles requises.

Au vu de ces résultats, la production d'un kit commercial peut maintenant être envisagée, le coût de production de tels extraits étant nettement moins cher que l'achat de kits traductionnels produits à partir de sang de lapins anémiés. La Ligue ayant jusqu'à présent financé la totalité du projet pour un montant de Fr 110'000.-- un financement plus important est maintenant recherché pour permettre la production du kit. La Fondation Recherche 3R a déjà refusé de participer au financement, notamment pour la raison qu'il « ne permettrait pas de sauver assez de lapins » (!) Ce projet est actuellement en phase d'évaluation auprès d'une firme biotechnologique suisse.

### InterNICHE

Il s'agit d'un réseau international regroupant des étudiants et des professeurs militant pour le remplacement des animaux dans la recherche et l'enseignement. En 2009, la Ligue a soutenu à hauteur de Fr 40'000.-- diverses actions ciblées, comme la participation d'InterNICHE à plusieurs séminaires se déroulant en Amérique latine (Pérou, Mexique et Brésil) et congrès, dont le congrès mondial des alternatives de Rome au mois de septembre.

Egalement un projet de film devant être traduit en plusieurs langues, décrivant les possibilités de remplacement des animaux lors d'études vétérinaires (anatomie, chirurgie, pharmacologie etc.).

### Revue ALTEX

Principale revue scientifique traitant des méthodes substitutives, elle est éditée en anglais et allemand, et diffusée par abonnement dans le monde entier en version papier ou électronique. Le Dr Daniel Favre est membre de son Comité directeur depuis la création d'ALTEX Edition fin 2006. L'engagement financier annuel de la Ligue se monte à Fr 7'500.--.



## Dossier « Vivisection autorisée en Suisse sur 100 oiseaux d'une espèce inscrite sur liste rouge »

Suite à la plainte déposée en mars 2007 contre les responsables d'expériences ayant provoqué la mort de plusieurs oiseaux (voir nos précédents journaux), le Parquet de Soleure a confirmé le 27 août 2009 les infractions à la loi sur la protection des animaux et étendu la plainte pénale contre le Dr Bize et l'Office vétérinaire cantonal de Soleure.

Le dossier avait pourtant pris une mauvaise tournure en avril 2009, après que la Commission sur l'expérimentation animale du canton de Zurich, ait minimisé les souffrances des oiseaux et assuré que la méthode expérimentale était justifiée.

Nous avons vivement contesté le fond de cette expertise en juin 2009. Luc Fournier, en tant que membre de la Commission genevoise, et Walter Dietrich de la SPA de Fribourg, en tant que membre de la Commission fribourgeoise, ont démontré que l'expertise zurichoise contenait des incohérences, et pire encore, qu'elle ne motivait pas ses prises de position. De ce fait, il n'était pas possible de savoir sur quels arguments scientifiques elles étaient fondées. Le Parquet de Soleure s'est finalement résolu à diriger la plainte sur deux infractions reconnues. Cela est décevant au regard de la monstrueuse inutilité de cette expérience, du contenu étayé de notre dossier et de la méprisante attitude de l'autorité cantonale. Mais au vu des considérants de la commission zurichoise, qui avait qualité d'expert, c'est mieux que rien !

L'audition du Dr Bize et de l'OVC par un juge aura lieu le 12 mars 2010. La plainte instruite par le Parquet devrait être traitée rapidement et un jugement rendu avant prescription.

Tous nos remerciements vont à Walter Dietrich, vétérinaire, pour son soutien dans cette contre-expertise. Egalement au Dr Christiane Haupt, Présidente de l'association allemande pour les martinets (Deutsche Gesellschaft für Mauersegler e.V.) et à Mme Clarice Allemann, à l'origine de la plainte et qui reste toujours active dans le suivi de ce dossier.

A tous nos membres des cantons des villes de Bienne, Soleure, qui sont intervenus auprès de diverses instances pour que le Dr Bize n'ait plus accès aux colonies de martinets.

Enfin, un immense merci à Me Mathias Reinhart, l'avocat soleurois que nous avons mandaté à partir de novembre 2007 pour soutenir juridiquement ce dossier. C'est en partie grâce à son engagement et ses nombreuses interventions auprès du Parquet que la plainte n'a pas fini « classée sans suite », comme c'est généralement le cas lors d'infractions dont sont victimes les animaux. Nous le remercions également pour l'établissement « modeste » de ses honoraires. Grâce à cela, les frais totaux engagés jusqu'à présent pour mener à bien ce dossier se montent à moins de Fr 4'000.--.



# ZUGETIVE 2009



## Manifestations - ZUGETIVE 2009

### «Ensemble contre l'expérimentation animale»

La deuxième édition de notre journée d'action et de démonstration pour l'abolition de la vivisection, organisée conjointement par la Ligue, l'ATRA et l'AGSTG, s'est déroulée sur la Place Georges-Python à Fribourg le 19 septembre 2009. Le compte-rendu de cette manifestation a été publié dans notre journal n°26 du mois de décembre 2009.

Au regard du travail que nécessite l'organisation d'une telle manifestation, on regrette que seules quelques centaines de personnes se soient déplacées à cette occasion. C'est peu, si on le compare aux 30'000 membres que doivent compter nos trois associations réunies. Il est possible que la plupart d'entre nous soient déjà régulièrement sollicités pour participer à de nombreuses activités, de tous types. Mais nous n'organisons qu'une seule fois par année une manifestation de cette ampleur et il est dommage qu'elle ne réunisse pas un plus grand nombre de sympathisants. Ce d'autant plus que mettre sur pied une telle manifestation nécessite un investissement en temps et argent importants. A savoir : échange de courriers avec les différents départements cantonaux pour réserver un emplacement, gérer la gestion des déchets et assurer l'alimentation en eau et électricité du site ; puis démarcher des sociétés pour assurer l'installation et le démontage des tentes, organiser la location ou l'achat du matériel (friteuse, grill, vaisselle compostable, sono etc.) pour assurer le fonctionnement du bar, du restaurant vegan et du déroulement des conférences. Sans oublier l'installation des stands et du matériel d'exposition. Des représentants de la Ligue, ATRA et AGSTG s'étaient rendus sur place en mai 2009 pour faire un repérage des lieux, et Luc avait dû y retourner en août pour négocier avec la police les conditions du déroulement du défilé à travers les rues de Fribourg. Pour finir, les frais totaux liés au déroulement de ZUGETIVE s'élèvent à Fr 10'000.-- (répartis entre les trois organisations) ce qui n'est pas négligeable.

Parallèlement à cette manifestation, une délégation de la Ligue, ATRA et AGSTG, a déposé le 16 septembre 2009 au secrétariat du Grand Conseil fribourgeois, les 19'116 signatures de la pétition «Non aux expériences sur les singes à l'Université de Fribourg». Un courrier explicatif était adressé aux membres de la Commission des pétitions du Grand Conseil. Nous demandions l'arrêt des expériences sur les animaux effectuées par l'Université, et motivions l'intérêt d'y développer à la place, un pôle de recherche dévolu aux méthodes substitutives. Le 4 décembre 2009, cette Commission, qui normalement doit décider de la suite à donner à une pétition dans un délai de cinq mois, nous écrivait que « compte tenu de la complexité du sujet, cet examen pourrait toutefois demander un peu plus de temps. Les membres de la Commission vont utiliser cet intervalle pour affiner leur étude du cas soumis ». Action à suivre, donc. Concernant la pétition en elle-même, nous avons regretté ne pas avoir atteint le chiffre symbolique de 20'000 signatures. Bien que le nombre de 19'116 signatures récoltées en trois mois soit déjà remarquable. Mais



ce qui est dommage, c'est que des feuilles de signatures continuaient à nous parvenir régulièrement plusieurs semaines après la date limite mentionnée sur la pétition. Rien qu'au bureau de la Ligue, une quarantaine de feuilles regroupant plus de 350 signatures nous sont parvenues hors délai, ce qui ne nous est malheureusement d'aucune utilité.

**A propos des violences contre NOVARTIS**

On se rappelle qu'entre juillet et août 2009, des inconnus se sont livrés à plusieurs actions contre Daniel Vasella, omnipotent dirigeant de la société pharmaceutique Novartis. Après la profanation à Coire de la tombe de sa mère et le vol de ses cendres, c'est son chalet, situé sur un terrain de 4000 hectares dans le Tyrol autrichien et utilisé pour ses parties de chasse qui a pris feu, réduisant en cendres sa «collection» de trophées. Connu principalement du public pour être le dirigeant le mieux payé en Suisse -avec un salaire annuel de 20 millions de francs, l'incendie de son « chalet » a eu l'avantage de le faire connaître sous un jour nouveau: non seulement il gagne sa vie sur la souffrance des centaines de milliers d'animaux confinés dans ses laboratoires, mais en plus il se détend le week-end en s'octroyant quelques abattages supplémentaires au sein de son domaine tyrolien.

Ces actions ont aussi excité l'intérêt des médias. Alors qu'en tant normal la vivisection ne suscite aucun intérêt de leur part, ils n'auront jamais autant parlé de ce sujet. Certains se sont montrés subitement très intéressés par notre manifestation ZUGETIVE, pronostiquant même qu'elle puisse donner lieu à des débordements et des violences contre l'Université de Fribourg. Presse et radios ont donc relayé l'événement, ce qui était plutôt utile pour faire entendre nos revendications.

Malgré tout, les actions lancées contre Daniel Vasella provoquent un certain malaise. Comment peut-on en être réduit à déterrer les cendres d'une défunte pour tenter d'obtenir satisfaction de ses revendications? Si la vie est sacrée, le respect des morts devrait l'être aussi. A la question de savoir si la fin justifie les moyens, la réponse est clairement non. Nous avons bien conscience qu'utiliser les voies « démocratiques » pour faire changer les choses peut sembler long et fastidieux et que des personnes en soient réduites à s'engager dans des actions violentes pour soulager tout de suite des souffrances animales. Mais des actions de ce type ne devraient jamais atteindre la santé ou la dignité de quiconque.

**Stands**

Pour la troisième année consécutive, la Ligue était présente au salon « Animalia » au Palais de Beaulieu à Lausanne les 17 et 18 octobre 2009. Pour la première fois, nous y avons également tenu un stand présentant des cosmétiques non testés sur les animaux. Il s'agissait des marques certifiées bio Li Cosmetic, Farfalla et Primavera Life.

Plusieurs stands ont également été tenus au cours de l'année. Nous remercions Suzanne Wachtl pour les nombreux stands, notamment contre la corrida et le foie gras, qu'elle organise depuis de nombreuses années. Ils sont toujours l'occasion de récolter un grand nombre de signatures. Nous remercions également Michèle Loisel et Sylvie Benoît qui tiennent avec régularité et depuis plusieurs années des stands dans le canton de Neuchâtel. Enfin, un remerciement particulier pour Laurianne Nicoulin et Anne Atjecoutay pour leur constante disponibilité pour la tenue de stands et leur participation à l'occasion d'événements particuliers tels que Animalia ou ZUGETIVE.

La Ligue a également soutenu l'action « Pour une Migros sans foie gras » lancée par l'association « MIGRAS », formée pour l'occasion, dont la plupart des membres sont issus de l'actif groupe militant « Lausanimaliste ». De nombreuses actions ont été lancées principalement en novembre et décembre 2009 : manifestations devant ou dans les commerces, tenues de stands, distributions de tracts etc. Le soutien financier de la Ligue se monte à Fr 5'000.--. Il comprend l'impression de 142'000 cartes postales de protestation, dont 120'000 ont été encartées dans le journal de la Ligue, ainsi qu'une participation aux frais généraux (impression des flyers, banderoles, etc.).

**Annonces et publicité**

Nos campagnes d'annonces dans les journaux ont principalement ciblé le soutien aux méthodes alternatives. Les difficultés financières



auxquelles la presse doit faire face a au moins eu l'avantage de nous permettre de publier des annonces pleines page, qui sont hors de prix en temps normal. Il s'agissait d'annonces dans des encarts du Blick et l'Hebdo et plusieurs hebdomadaires régionaux.

Quelques annonces contre la fourrure ont également été publiées dans des magazines comme Elle, Paris Match et Jeune et Jolie.

La Ligue a également lancé un concours d'affiches « Pour le remplacement des



expérimentations animales par de nouvelles méthodes substitutives » le 1er décembre 2009. Le délai pour la réception des projets a été fixé au 15 mars 2010. La remise des prix pour les affiches francophones aura lieu le mercredi 24 mars 2010 à la Galerie ANIMISTespace. La remise des prix pour les affiches alémaniques aura lieu le mercredi 31 mars 2010 à Zurich, au Kunstraum Walcheturm. Les remises des prix sont ouvertes au public et nous espérons vous retrouver nombreux lors de ces deux occasions. Les informations sur les horaires et dates des expositions se trouvent sur la page d'accueil de notre site Internet. L'affichage sur la voie publique des 1200 affiches F4 et F12 aura lieu du 19 mai au 2 juin 2010.

## Aide aux refuges et campagne de castration

La Ligue soutient chaque année une vingtaine de refuges ou centres de soins pour animaux, et finance des campagnes de castration et stérilisation de chats errants. En 2009, le montant consacré à ces actions a été de Fr 122'618.--, dont Fr 25'873.-- pour les campagnes de castration et prise en charge de frais vétérinaires. Parmi les aides octroyées, celles d'un montant égal ou supérieur à Fr 1'000.-- sont les suivantes :

Berne : Fr 1'000.-- à un centre animalier, Fr 1000.-- à un refuge pour chiens, Fr 3'000.-- à un refuge pour chats. Genève : Fr 1'500.-- à un refuge pour chevaux. Jura : Fr 2'000.-- à un refuge pour animaux. Lucerne : Fr 1000.-- à un refuge pour animaux. Neuchâtel : Fr 3'000.-- pour la prise en charge de frais vétérinaire et aide à la création d'un refuge pour chevaux, Fr 1'000.-- à un refuge pour chats. Tessin : Fr 2'000.-- pour la prise en charge de factures vétérinaires d'un refuge pour chiens. Valais : Fr 1000.-- à un refuge pour animaux. Vaud : Fr 4'000.-- à un refuge pour chevaux.

Toutes ces aides sont délivrées après discussion de chaque cas et approbation de la majorité des membres du Comité national. La plupart des aides sont octroyées à des refuges connus de longue date, pour lesquels la Ligue peut assurer la bonne utilisation des dons reçus. Suzann Karagöz s'occupe également depuis de nombreuses années de la campagne de stérilisation et castration de chats errants du canton de Genève. Les animaux sont castrés et marqués à l'oreille avant d'être relâchés sur leur lieu de capture, puis régulièrement nourris par la suite. En maintenant une population stable de chats sauvages dans un lieu défini, on tente ainsi d'éviter leur prolifération et au final, leur euthanasie ou abattage, comme cela se pratique dans de nombreux cantons par des gardes chasse ou chasseurs privés. Le financement annuel de la Ligue pour cette campagne se chiffre entre Fr 10'000.-- et Fr 15'000.--. Il est exclusivement

consacré au remboursement des stérilisations et castrations effectuées par divers cabinets vétérinaires.

Depuis plusieurs années, la LSCV n'engage plus de fonds à l'étranger pour soutenir des refuges ou campagnes de castration et stérilisation, en raison des difficultés à suivre les projets et à contrôler l'utilisation des dons. Exception faite à un refuge SPA en Haute-Savoie (F) avec lequel la LSCV entretient des liens étroits et collabore dans certains dossiers liés à l'expérimentation animale. En 2009, ce refuge a obtenu Fr 3'000.--, lui permettant de faire face à des frais imprévus.



Nous sommes parfois interpellés sur le soutien financier que nous accordons aux refuges, pour la raison selon laquelle nous ne devrions pas engager des fonds pour des actions autres que celles touchant à l'expérimentation animale. En premier lieu, il faut rappeler que la mention « et pour les droits de l'animal » qui complète le nom de la Ligue, trouve son origine dans une décision prise par l'Assemblée Générale dans les années 1990, qui visait à soutenir également des actions de protection des animaux dans un domaine plus large. Cette décision est encore soutenue par l'ensemble du Comité national, dont la plupart des membres sont issus d'organismes de protection des animaux plus généralistes. Une autre justification à notre engagement est que la protection des animaux souffre cruellement de divisions et dissensions internes. Notre pays regroupe plus d'une centaine d'organismes de protection des animaux différents. Mais presque tous sont en conflits avec un ou plusieurs autres organismes et au final, chacun mène ses propres actions en fonction de ses moyens. Mais isolé, nous n'avons que peu d'impact auprès du public et des médias. En clair, notre isolement ne sert que ceux qui ont tout à gagner d'une protection des animaux affaiblie. Pour cette raison, la Ligue essaie de maintenir une bonne collaboration avec un maximum d'organismes de protection des animaux. Car au final, plus le nombre de ceux qui relayent nos actions est élevé, plus nos chances d'être entendus le sont également. De même, lorsque ces organismes lancent une action ou font face à

un problème financier, la Ligue essaie de les soutenir à son tour.

Enfin, si l'engagement financier peu sembler important, c'est peut-être parce qu'il n'est pas mis en corrélation avec d'autres entrées d'argent issues de ces aides. Il y a par exemple des particuliers qui font des dons à la Ligue « parce que nous avons soutenu » le refuge X quand il vivait une phase difficile. On peut aussi mentionner un des legs dont la Ligue a été bénéficiaire. Il concerne un bâtiment transformé en refuge pour chats dans les années 1990. La dame seule et âgée qui s'en occupait s'est trouvée dépassée par les

événements. Environ 80 chats sauvages étaient confinés dans plusieurs pièces, dont les fenêtres colmatées ne laissaient passer ni air ni lumière. L'odeur d'urine était insupportable et l'air ambiant chargé d'humidité presque irrespirable. Devant l'ampleur du problème, les animaux étant implaçables, l'autorité cantonale avait le choix entre deux solutions : soit euthanasier la totalité des animaux, soit rendre leurs conditions de détention satisfaisantes. La vétérinaire cantonale a convaincu le propriétaire des lieux de faire construire deux parcs extérieurs pour laisser les animaux entrer et sortir à leur guise. Sollicitée par la vétérinaire cantonale, la Ligue a accepté de financer le matériel pour un montant total de Fr 5'000.--. Un membre du Comité a organisé l'achat et la livraison du matériel et s'est rendu bénévolement sur place pour construire les parcs. Deux mois plus tard, les chats pouvaient enfin découvrir leur nouvel environnement, courir, grimper, et surtout, respirer de l'air frais. Pour la Ligue, le dossier était clos. Fin 2007, soit une dizaine d'années après notre aide, un notaire nous a fait part du décès de cette dame en nous avisant qu'elle nous cédait la propriété sur laquelle nous avons construit les parcs. La vente de ce terrain, prévue en 2010 devrait rapporter une somme importante à la Ligue.

## Conclusions

Cette année, vous aurez remarqué que ce rapport d'activité est plutôt dense. Nous avons voulu détailler plus précisément nos actions et en chiffrer les dépenses, afin que le travail effectué au cours de l'année 2009 décrive l'engagement consenti. Peut-être également pour susciter de nouvelles vocations auprès de nos Membres. Le Comité serait ravi d'accueillir de nouvelles forces vives, notamment du côté alémanique. N'hésitez pas à contacter Maja au bureau de la Ligue. Elle saura répondre à toutes vos questions et nous l'espérons, vous convaincre de l'importance de votre engagement !

Max Moret, Président